



Conférence luxembourgeoise des Elus **Arlon, le 3 avril 2014** **Procès-verbal**

Liste des présences : voir annexe

Le Collège provincial et le Gouverneur de la Province de Luxembourg accueillent les invités et se félicitent du nombre important d'élus présents au nom du territoire. Ils souhaitent que les débats débouchent sur un consensus, une identité forte.
« Quand nous ne sommes pas unis, nous ne comptons pas. »

L'évolution institutionnelle de notre pays a modifié les rapports entre Provinces et Communes. D'une approche tutélaire, la Province est maintenant devenue partenaire des Communes. C'est dans ce contexte que la création d'une Conférence luxembourgeoise des Elus est proposée. Elle est conçue comme une structure appelée à évoluer, comme un espace de coopération, un lieu de dialogue et d'échange, qui a vocation à rassembler, toutes familles politiques et tous niveaux de pouvoir confondus.

Le but est de mieux défendre les Communes et la Province de Luxembourg dans un Etat en constante mutation institutionnelle, de susciter des actions transversales favorisant la cohésion du territoire, de donner sens, enfin, à la supracommunalité.

La Conférence luxembourgeoise des Elus ne se substituera pas aux collaborations existantes, ne constituera pas un niveau décisionnel supplémentaire, ne mettra pas à mal l'autonomie des autorités partenaires et n'interviendra pas dans le pouvoir décisionnel des Intercommunales.
« La force de frappe luxembourgeoise ».

L'assemblée reconnaît la volonté de construire ensemble la Conférence luxembourgeoise des Elus afin d'améliorer le quotidien des Luxembourgeois.

Le Collège provincial souhaite se réinvestir dans Réseaulux dont les apports bénéfiques ne sont pas toujours perçus. Cette démarche de territoire doit retrouver toute son utilité.

L'assemblée souligne l'importance du partage d'expériences, de références sur le plan communal afin de créer une synergie et de développer une politique commune. Il est reconnu utile de travailler ensemble sur des dossiers qui dépassent nos frontières. Ceci afin de donner une puissance démocratique à la voix des luxembourgeois et une force politique à nos dossiers présentés devant tous les niveaux de pouvoirs.

Il est proposé d'installer une double présidence : Benoît LUTGEN pour les Communes et Patrick ADAM pour la Province de Luxembourg. Les mandats seront renouvelés tous les deux ans. Certains élus regrettent que la coprésidence n'ait pas été discutée préalablement. Il est répondu que chaque formation politique a été contactée à propos de cette coprésidence qui faisait l'objet d'un accord. La proposition est mise au vote et Benoît LUTGEN est désigné Président pour les Communes et Patrick ADAM, Président pour la Province de Luxembourg, à la majorité des membres présents.

La Province de Luxembourg (Service des Greffes) est désignée pour assurer le secrétariat des réunions.

Des moyens financiers ont été débloqués par la Province de Luxembourg.

La fréquence des réunions est fixée à minimum trois fois par an. Elles seront fixes afin d'assurer une meilleure coordination des agendas et de donner un signal positif.

Des réunions thématiques peuvent être organisées ainsi que des réunions en urgence selon l'actualité.

Thématiques que les élus luxembourgeois souhaitent aborder:

- Mobilité
- SDER : suite à donner
- Cadre éolien luxembourgeois
- Voies lentes et rapides
- Tourisme
- Soins de santé et mobilité
- Décrets relatifs aux centres culturels
- Service veille
- Programme européen
- Zone de secours
- Inviter les 44 Présidents de CPAS
- Urbanisme
- Défi énergétique
- Relation avec la Grande Région
- Plan de transport de la SNCB
- Bâtiments fédéraux abandonnés dans les communes
- Enseignement
- Enfance
- Programme de cohésion sociale
- Centrale informatique

Il est décidé, dans un premier temps lié aux urgences de l'actualité, de créer cinq groupes de travail dont le secrétariat sera assuré par les services provinciaux compétents dans la matière. Des spécialistes dans les communes et au SPW pourraient également être conviés.

1. Groupe de travail, mobilité, SNCB, TEC (dans le cadre du plan de transport qui sera lancé en décembre 2014 par la SNCB)
L'assemblée souhaite connaître, avant cette réunion, la date où le Gouvernement va se positionner sur le plan de transport. Il est proposé de rencontrer le Ministre des Transports publics.
2. Groupe de travail sur l'aménagement du territoire, les aspects urbanistiques, le développement économique.
3. Groupe de travail sur la culture et le décret relatif aux centres culturels.
4. Groupe de travail sur la médecine générale et les soins à domicile
5. Groupe de travail sur le logement, logement social et marchands de sommeil.

Chaque élu luxembourgeois va recevoir très prochainement un document pour s'inscrire aux groupes de travail.

La réunion s'achève sur un point presse.